

ALGERIE TELECOM

Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 1337 / 24

Chlef , le 08/10/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

BOUKHEDIMI NOUREDDINE
HAY BEN CHOUIA AEK OUM DORU
CHLEF

Objet : A/S Contrat de construction des lignes d'abonnés

Par la présente, nous vous mettons formellement pour la deuxième fois en demeure de respecter vos engagements contractuels que vous avez pris envers notre entreprise d'Algérie télécom (DOT CHLEF) dans le cadre du contrat n° 121 du 26/12/2021, relative aux travaux de raccordement abonnés en Fibre optique et cuivre.

Conformément aux dispositions du contrat nous vous demandons de reprendre les travaux au niveau du CMP CHLEF OUEST dans un délai de 48 heure à compter de la réception de la présente mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale votre contrat en question aux torts exclusifs de votre entreprise.



Le Directeur

Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil